

SESSION ORDINAIRE
~~~~~  
**REUNION DU JEUDI 26 MARS 2015**  
~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **19 mars 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Céline **ANGOT**, Sandra **PIERRE** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Christophe **BOUCARD**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBEGUE**, Gérard **FAVRE**.

Absents excusés : Mesdames Diane **DE BARROS** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **BOUCARD***), Madame Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **FAVRE***) et Monsieur Hervé **LORIOUX** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **DANIEL***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **27 février 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande que 2 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Affectation du résultat 2014,
- Devis Syndicat Départemental de la Voirie : coussins berlinois.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Salle polyvalente :
 - * Inscription du projet au budget 2015,
 - * Demandes de subventions,
 - * Contrat d'emprunt.
- Maison **BOUTIN** :
 - * Achat de la maison **BOUTIN**,
 - * Contrat d'emprunt,
 - * Devenir de cette acquisition.
- Budget 2015 :
 - * Compte administratif 2014 – compte de gestion 2014,
 - * Taux d'imposition 2015,
 - * Budget primitif 2015.
- TAP : proposition de modification de la participation tarifaire des familles.

- || .../...
- CdC Aunis Atlantique : « Avenant n° 2 » portant sur l'intervention d'un agent de service urbanisme pour une prestation technique.
 - Subvention : Maison rurale de **FRAIGNEAU (85200)**.
 - Projet plantation rue de la Paix :
 - * devis Pépinières de l'Atlantique,
 - * devis Pépinières ROUBERTY.
 - Informations.
 - Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Salle polyvalente :

*Délibération
n° 2015/26*

- **Inscription du projet au budget 2015** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la salle polyvalente ont été provisionnés lors de l'établissement du budget primitif 2015 dans l'attente de la souscription d'un emprunt et de diverses demandes de subventions.
- **Demandes de subventions** : Afin de mener à bien la construction de la salle polyvalente, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), dans sa majorité, décide de solliciter des subventions auprès de divers organismes (état, région, département, parlementaires...) et charge Monsieur le Maire de déposer les différents dossiers inhérents à ces demandes. Le plan de financement envisagé par le Conseil Municipal pour une dépense H.T. estimée de **1 310 500,00 €**, avant ouverture des plis dans quelques jours, est le suivant :

DETR	100 000,00 €	Aide parlementaire	10 000,00 €
Conseil Général	250 000,00 €	Fonds concours CdC	40 000,00 €
Région (FRIL)	200 000,00 €	Autofinancement	710 500,00 €

Monsieur le Maire fait observer que ces montants de subventions sont des sommes plafond sauf pour le Fonds Régional d'Investissement Local (FRIL) qui peut être supérieur.

Il expose également que les dépenses VRD pour la partie parking feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) valide ce plan de financement.

- **Contrat d'emprunt** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 propositions d'emprunt d'un montant de **1 000 000,00 €** après avoir sollicité 4 banques ; l'une du Crédit Agricole et la seconde de la Caisse d'Épargne.

Après avoir étudié les 2 offres de prêts, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) opte pour celle du Crédit Agricole à un taux de 2,09 % sur 20 ans avec des remboursements trimestriels.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) charge Monsieur le Maire de réaliser cet emprunt et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

.../...

.../...

Maison BOUTIN :

- **Achat de la maison :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du **30 janvier 2015** d'acquérir la propriété **BOUTIN** au prix de **66 000,00 €**.

Délibération
n° 2015/27

Il informe celui-ci de l'accord de tous les héritiers et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte d'achat de cet immeuble.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette demande et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette transaction immobilière.

- **Contrat d'emprunt :** Afin de régulariser cette acquisition, le recours à l'emprunt est envisagé. 2 propositions ont été présentées d'un montant de **100 000,00 €** sur 7 ans – remboursement trimestriel.

* Crédit Agricole	1,25 %
* Caisse d'Epargne	1,56 %

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) décide de retenir les conditions de l'offre du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Devenir de cette acquisition :** quel sera le devenir de ce bâtiment ? Destruction ou conservation.

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 18 pour – 1 contre**) décide de conserver le bâtiment et charge Monsieur le Maire de lancer la phase des études de réhabilitation de cet immeuble très vétuste et à l'état précaire.

Budget 2015 :

- **Compte administratif 2014 – compte de gestion 2014 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 qui s'établit comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
• Dépenses	602 897,18	• Dépenses	1 118 228,81
• Recettes	<u>513 296,84</u>	• Recettes	<u>1 380 181,39</u>
Résultat 2014	- 89 600,34	Résultat 2014	+ 261 952,58
+ Déficit 2013 (001)	- 250 199,99	+ Excédent 2013 (002)	+ 494 685,67
	<u>- 339 800,33</u>		<u>+ 756 638,25</u>

Délibération
n° 2015/28

↳ d'où un résultat de clôture **2014** de **+ 416 837,92 €**.

Sous la présidence de Monsieur Maurice **DEBEGUE**, doyen d'âge et après le retrait de Monsieur le Maire, ce compte est adopté à l'unanimité des présents : **15 votants + 3 pouvoirs – 18 pour**.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014** et après présentation du compte de gestion s'y rapportant, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) déclare que le compte de gestion **2014** établi par Monsieur Florent **DUBAIL**, receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et accepte ce document.

.../...

.../...

- **Affectation du résultat** : Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice **2014**, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Délibération
n° 2015/29

• un excédent de fonctionnement de	261 952,58
• un excédent reporté 2013 de	494 685,67
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	756 638,25
• un déficit d'investissement de	339 800,33
• un déficit des restes à réaliser de	28 945,73
soit un besoin de financement de	368 746,06

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2014** de la manière suivante au budget primitif 2015 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent	756 638,25
Affectation complémentaire en réserve au 1068 (<i>excédent de fonctionnement capitalisé</i>)	368 746,06
Résultat reporté en fonctionnement au 002 (<i>excédent de fonctionnement reporté</i>)	387 892,19
Résultat reporté en investissement au 001 : déficit (<i>déficit d'investissement reporté</i>)	339 800,33

- **Taux d'imposition 2015** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nouveaux taux d'imposition pour l'année **2015** qui ont été évoqués et discutés lors de la Commission des finances.

Délibération
n° 2015/30

• Taxe d'habitation	9,30 % au lieu de 8,78 %,
• Foncier bâti	13,20 % au lieu de 12,46 %,
• Foncier non bâti	61,68 % au lieu de 58,20 %.

Cette augmentation permettrait à la commune d'inscrire une recette supplémentaire de **57 000,00 €** au budget **2015**.

Après discussion et avoir entendu les arguments de chacun, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 16 pour et 3 contre**) décide d'augmenter ses taux.

Les taux d'imposition **2015** seront donc les suivants :

• Taxe d'habitation	9,30 % ,
• Foncier bâti	13,20 % ,
• Foncier non bâti	61,68 % .

- **Budget Primitif 2015** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui a été débattu lors de la Commission des finances du **9 février 2015**.

Délibération
n° 2015/31

Il souligne que ce document a été élaboré en tenant compte de la baisse programmée des dotations de l'état face à des dépenses toujours croissantes.

Ce budget s'établit de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- **1 703 540,19 €** tant en recettes qu'en dépenses,

Section d'Investissement

- **2 265 680,48 €** tant en recettes qu'en dépenses.

.../...

.../...

Après débat, le budget primitif **2015** est approuvé par le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 16 pour – 3 abstentions**).

TAP : proposition de modification de la participation tarifaire des familles : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge de l'éducation, annonce que, pour cette année scolaire, le coût des TAP revient à **300,00 € par enfant**, ce qui représente une lourde dépense pour le budget communal.

Délibération
n° 2015/32

Ce coût important est dû aux charges salariales. Ce sujet ayant été débattu en Commission éducation, Madame Karine **DUPRAZ** propose de remplacer la participation de **30,00 € par famille et par an** pour celle de **20,00 € par enfant et par période**, sachant qu'il y a **5 périodes** par année scolaire.

Un débat s'engage. Monsieur le Maire souligne l'injustice sociale créée par la loi sur les rythmes scolaires mais que chacun doit en supporter la charge (communes, familles).

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) vote pour l'application de **20,00 € par enfant et par période scolaire** dès **septembre 2015**.

CdC Aunis Atlantique : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le but d'apporter une réponse aux besoins des communes qui ne disposent plus de l'aide des services de l'état et ont besoin d'une compétence technique dans le domaine de l'urbanisme (établir une conformité, constat d'infractions en matière d'urbanisme), il est possible de faire appel à la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**.

Délibération
n° 2015/33

Cependant, il convient de modifier la convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols et à l'étendre à de nouvelles prestations en signant un avenant n° 2.

Le Conseil Municipal essaie de trouver une légitimité à cet avenant et s'interroge également sur le coût des prestations qui seront fournies.

En conséquence, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 mais souhaite n'utiliser ce service qu'occasionnellement.

Subvention MFR ST-MARTIN-DE-FRAIGNEAU : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de la Maison Familiale de **ST-MARTIN-DE-FRAIGNEAU** où plusieurs enfants d'**ANDILLY** y sont scolarisés.

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), qui habituellement ne subventionne pas ce genre d'établissement, rejette cette demande.

Projet plantation rue de la Paix : Monsieur Stéphane **BEILVERT** présente au Conseil Municipal un projet de plantation à l'entrée du bourg sur la rue de la Paix allant de la rue des Sports jusqu'au virage (propriété **COULAY**).

Ce projet a été conçu par Monsieur Mathieu **PRUNIER**, agent technique. Il consiste à remplacer la haie existante par des plantes plus basses afin de ne pas gêner la visibilité des riverains qui sortent de leur propriété.

.../...

.../...

2 devis sont proposés pour cette réalisation :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------|
| • Pépinières de l'Atlantique | → | 2 585,00 € T.T.C. |
| • Pépinières ROUBERTY | → | 3 078,72 € T.T.C. |

Les **pépinières de l'Atlantique** sont retenues par le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) pour la fourniture de ces plants.

Ces travaux de plantations seront exécutés à l'automne pour une meilleure résistance des plants et une limitation de l'arrosage en été.

Coussins berlinois : Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Adjoint à la voirie, présente au Conseil Municipal un devis pour l'implantation de 2 coussins berlinois sur la rue de la Paix avant le carrefour de la rue des Sports et de la rue de la Tour.

Cette proposition émane du Syndicat Départemental de la Voirie et s'élève à **1 401,05 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte l'acquisition de ce système de ralentissement.

INFORMATIONS

- Elections départementales : le planning des permanences a été revu. Monsieur le Maire souligne que le changement d'heure est prévu ce week-end. Attention au réglage des horloges.
- Ouverture des plis travaux salle polyvalente « La Passerelle » : elle se déroulera le **mercredi 1^{er} avril 2015** à 14 h 00 en présence du Cabinet **FRENESIS** et des élus intéressés.
- Visite des cousins américains : une classe d'élèves américains est en France dans le cadre d'un échange et sera présente **samedi 28 mars 2015** au matin à **ANDILLY** pour visiter l'église et le cimetière. Ils recherchent leurs ancêtres « les **BOUCHARD** », originaires d'**ANDILLY**. Un verre de l'amitié leur sera offert.
- Inventaire des zones humides : pour les membres du groupe d'acteurs locaux afin de travailler avec le Cabinet **ASCONIT** et le **Pays d'Aunis** : **lundi 20 avril 2015** : réunion en salle et **vendredi 24 avril 2015** : inventaire sur le terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers.

- Monsieur Alain **BELLOUARD** et Mme Valérie **BLANC-MONTUS** dressent le bilan de la soirée Wii. 25 jeunes ont participé et souhaiteraient une périodicité trimestrielle. Les décors de la soirée ont été réalisés par les enfants pendant leurs activités TAP et les pizzas par Monsieur Yann **RIGGI**. Ils les remercient ainsi que Monsieur Christophe **BOUCARD** qui devait animer le Bal de printemps qui n'a pas eu lieu et a été remplacé par la soirée Wii.
- Monsieur Alain **BENETEAU** annonce qu'un avis favorable a été émis par la **D.D.T.M.** pour la partie accessibilité du permis de construire de la salle polyvalente. La Chambre d'Agriculture a également émis un avis favorable.

.../...

.../...

Monsieur Alain **BENETEAU** s'occupe aussi de la mise en place des réseaux devant alimenter la future salle. Des travaux sont à prévoir au niveau de la canalisation d'eau car la canalisation a un diamètre insuffisant (50 au lieu de 110).

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Jérémie **BOISSEAU**, Vice-président de la **Communauté de Communes** en charge de l'environnement, concernant la remise en état de la butte du Pôle Enfance.

- Madame Karine **DUPRAZ** évoque le Projet Educatif Local. Le Comité de pilotage est constitué afin de préparer les TAP pour la rentrée prochaine. C'est Anais **FAVRE**, animatrice qui aura en charge la coordination du P.E.D.T.
Les écoles ne participeront pas à la natation scolaire cette année, ayant choisi d'utiliser les 25,00 € de la commune pour leurs projets d'écoles. La **Communauté de Communes** a annoncé une participation à la natation scolaire aux écoles alors que rien n'a été voté en Conseil Communautaire et que Monsieur le Maire d'**ANDILLY** n'a pas eu l'information.
- Madame Florence **CHEVILLON** informe que les plantations à l'école de « **Sérigny** » ont été reportées à la semaine prochaine.
- Monsieur Christophe **BOUCARD** fait savoir que certaines personnes pensent qu'une confusion pourrait s'établir avec le nouveau nom donné à la future salle polyvalente et la passerelle de « **Sérigny** ».
- Madame Elodie **CAILLAUD** enverra au Conseil Municipal un diaporama sur l'accessibilité et précise qu'après information, l'école maternelle n'est pas tenue d'avoir des sanitaires respectant les règles d'accessibilité.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** informe que la campagne de point à temps va débuter et qu'à cette fin, 3 tonnes d'enrobé ont été achetées. Il attend les propositions de Monsieur **HUBER** du **S.D.E.E.R.** pour l'éclairage du secteur du « **Jardin en Folie** ».
Les rondins pour l'allée du « **Jardin en folie** » seront posés dès que les travaux d'électrification seront réalisés.
Madame Florence **CHEVILLON** est étonnée de la hauteur des candélabres.
- Le diagnostic du centre bourg réalisé par le **Parc du Marais Poitevin** sera à télécharger.
Monsieur Alain **BENETEAU** souligne qu'une étude sera à mener sur le sens de circulation dans la rue de la Paix en raison du stationnement.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Une remarque est faite sur le sens de l'apposition du panneau de la bibliothèque. Le sens de l'écriture (vertical) ne semble pas facile à lire.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue pour le **vendredi 24 avril 2015** à 20 h, sous réserve de changement.

8 délibérations ont été prises (du n° 2015/26 au n° 2015/33) à l'issue de cette réunion.

.../...